

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Université de Mons

UMONS

Faculté de Traduction et d'Interprétation - Ecole d'Interprètes Internationaux

Domaine(s) : Langues, Lettres et Traductologie

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Nous, Président, Secrétaire et Membres du jury chargé de conférer le grade académique concerné, déclarons que

Daniele SANTAERA

né à La Louvière (Belgique), le 3 février 1997

a obtenu en l'année académique 2019-2020

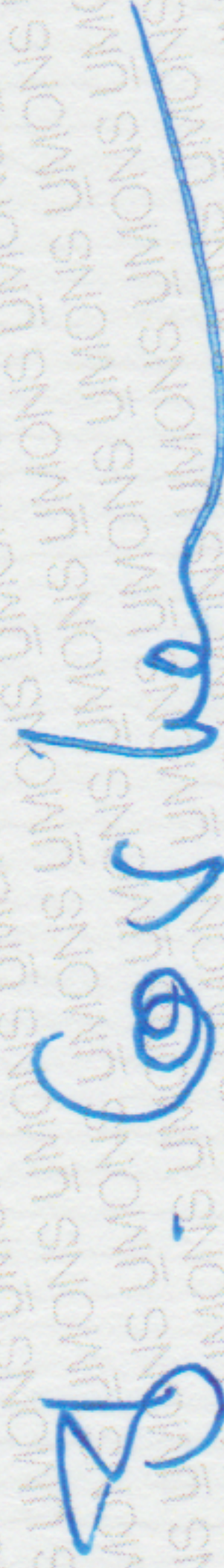
le grade académique de

Master en traduction, à finalité spécialisée (traduction multidisciplinaire)

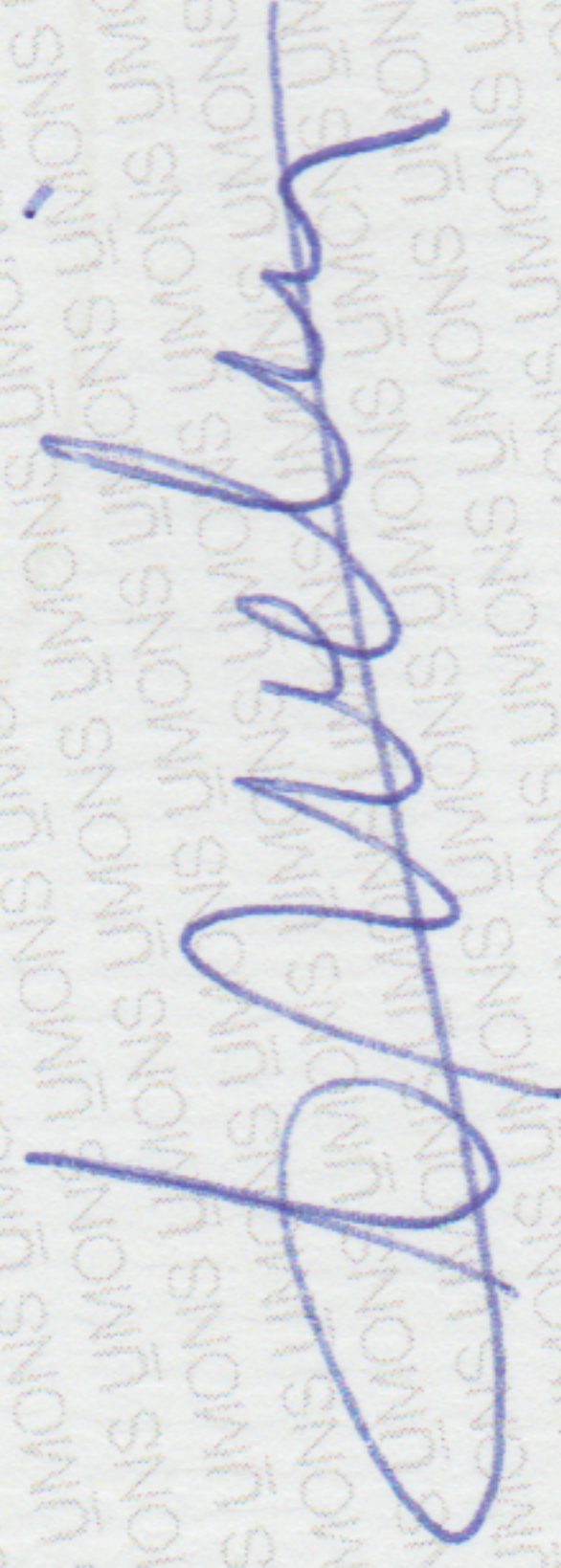
avec distinction

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant que les prescriptions légales relatives aux conditions d'accès, aux programmes, au nombre de crédits y associés (minimum 120 crédits) et à la publicité des examens ont été observées.

La Présidente du jury



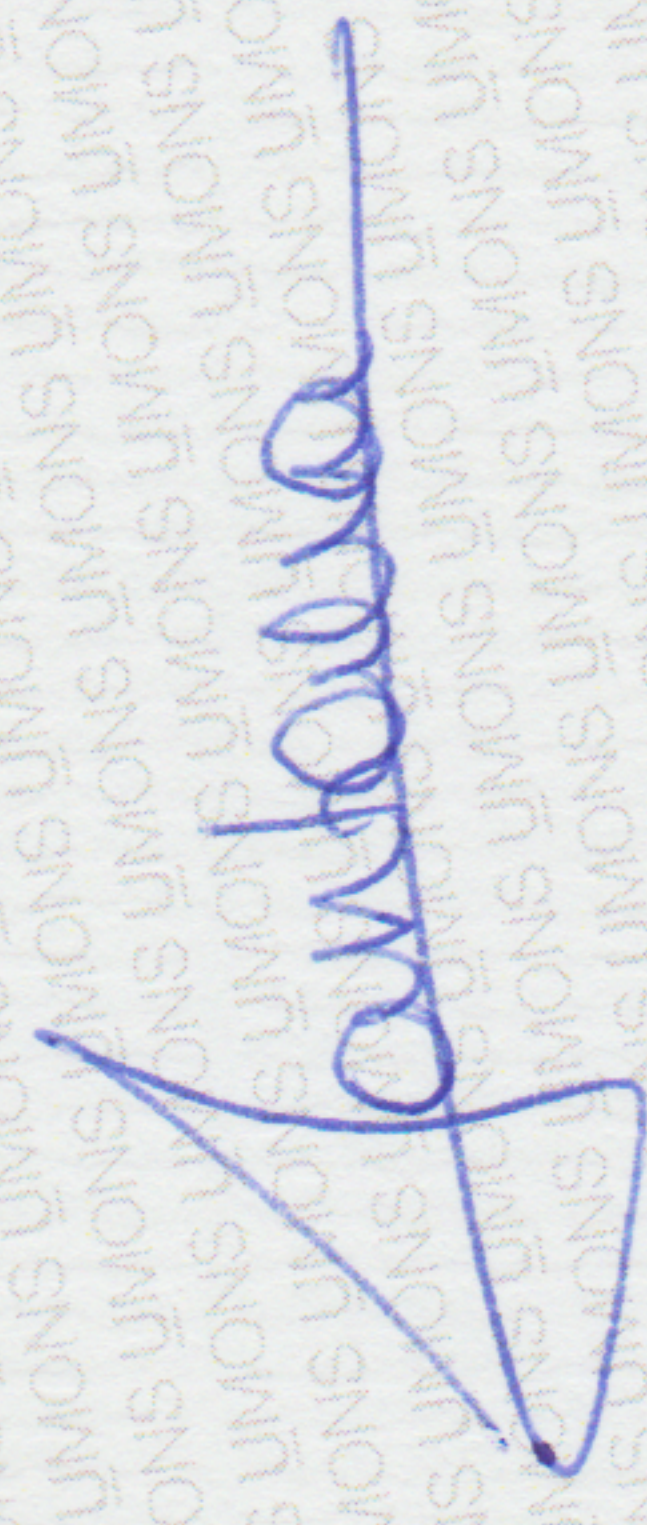
La Secrétaire du jury



Le Recteur



Le Titulaire



Un supplément est annexé au présent diplôme. Il atteste notamment la liste des enseignements du programme d'études suivi par l'étudiant, les conditions d'accès aux études et les évaluations sanctionnées par le grade académique conféré.